



République Française

Département du Finistère

Mairie de Lampaul-Guimiliau

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquente le Restaurant Scolaire, ou le fera à la prochaine rentrée,

Vous trouverez ci-joint :

- ↳ 1 Fiche de renseignements pour chaque enfant, à corriger en rouge si nécessaire et à nous rapporter en mairie.

Les réservations se font sur le Portail Famille via votre adresse mail (merci de nous la communiquer).

- ↳ Uniquement pour les nouvelles inscriptions ou en cas de changement de compte bancaire, en y joignant obligatoirement un RIB/IBAN.
Un document SEPA à télécharger sur le site de la commune ou à retirer en MAIRIE, les deux parties : « la demande de prélèvement et l'autorisation de prélèvement » sont à remplir et à signer (+ RIB).

A consulter sur le site de la commune :

- ↳ le Règlement Intérieur (dont les articles 4 et 5 qui précisent les modalités d'inscription et du règlement des repas). *Merci de le lire attentivement et de le conserver* (également disponible en mairie sur simple demande).
- ❖ Si votre enfant a une allergie alimentaire reconnue, nous vous remercions de nous contacter RAPIDEMENT afin de mettre en place la procédure adaptée (dossier PAI).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Daniel LE BLUVAULT
Adjoint-Maire,
chargé des Affaires Scolaires.



N.B : Site de la Mairie : www.mairie-lampaul-guimiliau.fr